



Formation obligatoire des élus à l'éthique et à la déontologie en matière municipale

Tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les 6 mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Voici la liste des membres du conseil municipal qui ont participé à la formation :

Monsieur Sébastien Lévesque; maire	(21 janvier 2022)
Madame Nathalie Daoust; Conseillère siège #1	(19 janvier 2022)
Monsieur Charli Fournier; Conseiller siège #2	(15-16 février 2022)
Madame Carmen Fournier; Conseillère siège #3	(7-8 février 2022)
Monsieur Alain Delisle; Conseiller siège #4	(31 mars-1^{er} avril 2022)
Madame Nancy Lizotte; Conseillère siège #5	(14-15 février 2022)
Monsieur Nelson Thériault Conseiller siège #6	(15-16 février 2022)